

## PV DE LA REUNION DU 02 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au foyer municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2021

**PRESENTS** : Messieurs VIRONNEAU Jean-Philippe – CAURRAZE Joël – BIERRE François - DEBENAIS Jean-Marie – DAVID Alain – EYMAS David - ROUMEGOUX Laurent - MESTADIER William. M. VISCARDI Aurélien M. YVON Thibaud Mmes LACOSTE Marie-Flor - TAUZIN Valérie

**EXCUSE** : Mme BONNIN Elodie donne pouvoir à Mme Marie-Flor LACOSTE

**ABSENTS** : LAJUS Priscilla

Secrétaire de séance : Mme LACOSTE Marie-Flor

Le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2021 est adopté

La séance est ouverte

### **DELIBERATION RELATIVE AU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Philippe VIRONNEAU.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- ADOPTE le compte de gestion :

VOTE A L'UNANIMITE

### **DELIBERATION RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (présentation de Mme LACOSTE Marie-Flor)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marie-Flor LACOSTE examine le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Jean-Philippe VIRONNEAU, Maire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- ADOPTE le compte administratif présenté.

VOTE A L'UNANIMITE

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 (présentation de Mme LACOSTE Marie-Flor)**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent :	88 204.11
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	477 609.89
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter :	Excédent	565 810.00
	Déficit	

## Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	35 697.69
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	3 862.82
	Déficit	
Résultat comptable cumulé	Excédent	
	Déficit	31 834.87
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		8 370.00
Recettes d'investissement restant à réaliser		0
Solde des restes à réaliser		
Besoin réel de financement		40 204.87
Excédent réel de financement		

## Affectation du résultat de la section de fonctionnement (présentation de Mme LACOSTE Marie-Flor)

### Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section D'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		40 204.87
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
	<b>SOUS TOTAL (R 1068)</b>	<b>40 204.87</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire : ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)		<b>565 810.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>525 605.13</b>

### Résultat déficitaire en report en compte débiteur

Recette non budgétaire, déficit reporté à la section de fonctionnement D002

## Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 Déficit reporté n-1	R002 excédent reporté	D001/Solde d'exécution n-1	R001 : Solde d'exécution N-1 R 1068 Exc de fonct cap
	<b>565 810.00</b>		<b>40 204.87</b>

VOTE A L'UNANIMITE

## VOTE DES TAUX DES TAXES (présentation de Mme LACOSTE Marie-Flor)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Il est rappelé que la refonte de la fiscalité directe locale implique depuis 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019. Ce qui donne un produit prévisionnel versé par l'état de 79 428 €.

Considérant

M. le Maire propose **d'augmenter ou maintenir** les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide **de maintenir les taux**, soit :

- Taxe foncière (bâti) 32 %
- Taxe foncière (non bâti) 50.44 %

Ce qui donne un produit fiscal attendu de 152 798 €

VOTE A L'UNANIMITE

### **SUBVENTIONS 2021 (présentation de Mme LACOSTE Marie-Flor)**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues d'une proposition concernant l'attribution des subventions versées aux associations communales ou extérieures.

Ayant entendu l'exposé, après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Société de chasse	500.00 €
Amicale des Parents d'élèves	700.00 €
Amicale Saint Martinoise	600.00 €
Association des Jeunes pompiers	100.00 €
SDIS 33	100.00€
ADDAH33	100.00 €
Croix rouge	50.00 €
Anciens élèves de St Martin	500.00€
Soit un total de	2 550.00 €.

VOTE A L'UNANIMITE

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (présentation de Mme LACOSTE Marie-Flor)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril pour le vote du budget,

Monsieur le Maire, présente le budget primitif comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 1 107 667.00€  
Recettes 1 107 667.00€

Investissement

Dépenses 232 307.00€  
Recettes 232 307.00€

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

○ ADOPTE le budget primitif comme suit

- VOTE A L'UNANIMITE

### **QUESTIONS DIVERSE (présentation de M. le Maire)**

M le Maire nous informe le Conseil Municipal de la possibilité de l'implantation d'une antenne relais (SFR + Bouygues) pour diminuer les zones blanches.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'ordinateurs reconditionner pour la mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qui M. LEGRAND va entamer des rencontres sur le terrain, en avril 2021, concernant le futur PLUi.

-Sont élus : titulaire, M. VIRONNEAU Jean-Philippe (Maire)

: Suppléant, Mme LACOSTE Marie-Flor (1ère Adjointe).

La séance est levée.